

VILLE DE

MONDELANGE

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2019
PROCES-VERBAL**



Mondelange, le 12 avril 2019

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil Municipal à 18H00.

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus : 29	<u>Membres présents :</u> Messieurs SADOCCO Rémy - PAGLIARIN Livio - TRIVELLATO Daniel - JUNG Antoine - FRITZ Alain - ELLES Robert - ZARNOWIEC Janusz - HIDOUR Hamid - DE CIANCIO Nicolas – Mesdames DUBOIS Arlette - STOLL Claudine - FROHBERG Lucienne - NICOLAS Astrid - GROSJEAN Françoise - TOFFOLINI Dominique - CHRISTOPH Sandrine -
Conseillers en Fonction : 29	<u>Membres absents excusés :</u> Mesdames - BEHEM Anne - JESEL Claire - ROHMER Marie-Charlotte - ISENBOECK Barbara - PELLEENZ Sandrine - NICOLAI Brigitte Messieurs DE SANCTIS Nicolas - GROSJEAN Michel - FRITZ Jérôme – KNEPPERT Gérémy - ROEHRIG Armand - KRAUTH Pierre Jean GUERHARD Christian
Conseillers présents : 16	<u>Membres ayant donné procuration :</u> Madame BEHEM Anne à Madame Claudine STOLL Monsieur KNEPPERT Gérémy à Monsieur JUNG Antoine Monsieur FRITZ Jérôme à Monsieur FRITZ Alain Madame JESEL Claire à Monsieur PAGLIARIN Livio Madame ISENBOECK Barbara à Madame DUBOIS Arlette Monsieur DE SANCTIS Nicolas à monsieur SADOCCO Rémy Madame ROHMER Marie-Charlotte à Mme FROHBERG Lucienne
Conseillers absents : 13	<u>Secrétaire de séance :</u> Madame Dominique TOFFOLINI
Date de la convocation : 5 avril 2019	<u>Assistait à la séance :</u> Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services

Le Maire a proposé Madame Dominique TOFFOLINI comme secrétaire de séance.

VOTE

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Madame Dominique TOFFOLINI a été désignée secrétaire de séance et a été assistée de Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services.

Secrétariat du Maire

Point n°1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 26 mars 2019 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire de ce compte-rendu a été joint à la convocation.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 23**
 - **CONTRE : 0**
 - **ABSTENTION : 0**
-

Finances – Administration générale

Point n° 2 - Reprise anticipée du résultat 2018 du budget de la Ville de Mondelange

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBURG

L'instruction comptable M14 permet une reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, dès le vote du budget primitif N, à condition de justifier ces résultats par :

- Une fiche de calcul du résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;
- Un état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 ;
- Le compte de gestion s'il a été établi ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, produits et visés par le comptable.

Le résultat 2018 est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budget Ville
Dépenses (a)	4.985.020,55 €
Recettes (b)	5.414.201,39 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 429.180,84 €
Résultat de fonctionnement N-1 (d)	+ 230.297,70 €
Résultat de clôture (e=c+d)	+ 659.478,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Budget Ville
Dépenses (a)	2.006.066,27 €
Recettes (b)	1.631.053,50 €
Résultat d'investissement (c=b-a)	-375.012,77 €
Résultat d'investissement N-1 (d)	-541.308,47 €
Excédent de clôture (e=c-d)	- 916.321,24 €

RESTES A REALISER	
Dépenses	598.135,06 €
Recettes	2.257.344,00 €
Solde des restes à réaliser	1.659.208,94 €
Résultat de clôture	742.887,70 €
Besoin de financement	0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Au compte 1068	0 €
Report à nouveau de la section de fonctionnement R002	659.478,54 €
Solde d'exécution de la section d'investissement D001	916.321,24 €

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 3 - AP/CP – Programme 2017

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Il a été proposé au Conseil municipal de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP voté	Révision exercice 2019	Montant total de l'AP	CP Antérieurs	CP ouverts e 2019	Restes à financer de l'exercice 2020	Reste à financer au-delà de 2020
AP201 7-1	Voirie rues Bousse/Simon/Pri vé	1.488.000,0 0€	415.493,83€	1.903.493,8 3€	386.842,77€	1.113.830,6 4€	402.820,42€	0,00€
AP201 7-2	Création espace enfance Le Parc	2.460.000,0 0€	804.125,00€	3.264.125,0 0€	108.007,88€	1.243.466,9 5€	1.591.485,1 7€	321.165,00€

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 23
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Point n° 4 - Niveau de vote du Budget Primitif 2019

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Pour faciliter la gestion comptable avec le Trésorier, il a été proposé de voter le Budget Primitif 2019 :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre pour la section d'investissement, sans opération d'équipement.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 23
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Point n° 5 - Vote du Budget Primitif 2019

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Il a été proposer d'adopter le budget primitif 2019 dont l'équilibre financier est le suivant :

BALANCE GENERALE DU BUDGET - DEPENSES				
Dépenses de l'exercice + restes à réaliser				
Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses de fonctionnement	4 883 215,54	890 000,00	5 773 215,54
011	Charges à caractère général	1 488 299,84		1 488 299,84
012	Charges de personnel	2 490 000,00		2 490 000,00
014	Atténuation de produits	287 831,00		287 831,00
65	Autres charges gestion courante	394 450,00		394 450,00
66	Charges financières	185 034,70		185 034,70
67	Charges exceptionnelles	37 600,00		37 600,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		200 000,00	200 000,00
023	Virement à la section d'investissement		690 000,00	690 000,00

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses d'investissement	7 302 499,00	26 450,00	7 328 949,00
001	Solde d'exécution reporté	916 321,24		916 321,24
13	Subventions d'investissement		1 450,00	1 450,00
16	Remboursement emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	873 000,00		873 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 595,50		16 595,50
21	Immobilisations corporelles	868 955,10	25 000,00	893 955,10
23	Immobilisations en cours	3 115 127,16		3 115 127,16
27	Autres immobilisations financières	1 512 500,00		1 512 500,00

Recettes de l'exercice + restes à réaliser				
Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes de fonctionnement	5 746 765,54	26 450,00	5 773 215,54
013	Atténuation de charges	80 000,00		80 000,00
70	Produits des services	262 080,00		262 080,00
72	Travaux en régie		25 000,00	25 000,00
73	Impôts et taxes	4 209 027,00		4 209 027,00
74	Dotations et participations	465 780,00		465 780,00
75	Autres produits gestion courante	28 700,00		28 700,00
77	Produits exceptionnels	41 700,00	1 450,00	43 150,00
002	Résultat reporté	659 478,54		659 478,54

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes d'investissement	6 438 949,00	890 000,00	7 328 949,00
10	Dotations fonds divers réserves	180 000,00		180 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	1 255 279,00		1 255 279,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 051 450,00		1 051 450,00
27	Autres immobilisations financières	1 512 500,00		1 512 500,00
28	Amortissements des immobilisations		200 000,00	200 000,00
021	Virements de la section de fonctionnement		690 000,00	690 000,00
024	Produits des cessions	2 439 720,00		2 439 720,00

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 23
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-

Point n° 6 - Fixation du taux des trois taxes

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Il a été proposé de définir le taux des trois taxes comme suit, sans augmentation :

	Taux 2018	Taux 2019	Bases 2019	Produit 2019
Taxe d'Habitation	9,13%	9,13%	8 074 000	737 156 €
Taxe foncière bâtie	10,53%	10,53%	6 768 000	712 670 €
Taxe foncière non bâtie	39,91%	39,91%	10 500	4 190 €

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 23
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-

Point n° 7 - Versement d'une subvention au CCAS

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2019, une somme de 40 000 € a été inscrite en dépenses de fonctionnement au compte n° 657362, à titre de subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Cette subvention permettra au C.C.A.S. de compléter le financement de l'ensemble des actions prévisionnelles mentionnées au budget primitif et de couvrir ses besoins de trésorerie en attendant le vote du budget du prochain exercice comptable.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 23
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-

Point n° 8 - Frais de représentation du Maire

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Dans le cadre du Budget Primitif 2019, une somme de 1 000 € a été inscrite en dépenses de fonctionnement au compte 6536 au titre de frais de représentation du Maire.

Ces indemnités couvrent notamment les frais de réceptions organisées par le Maire en l'honneur de certaines personnalités.

Il a été proposé d'autoriser M le Maire à procéder au mandatement de ces dépenses.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 9 - Actualisation des taux horaire des travaux en régie

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Tous les ans, il y a lieu de voter les taux horaires servant principalement à la valorisation des travaux en régie et à la facturation externe des interventions du personnel du Service Technique, quelque-soit son grade.

La revalorisation est déterminée à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation y compris tabac entre le mois de janvier 2018 et le mois de janvier 2019.

L'indice du prix à la consommation du mois de janvier 2018 est de 101,75 et celui de janvier 2019 est de 103,01. Ce qui fixe la revalorisation à + 1,24 %.

Il a été proposé de fixer les taux horaire suivants :

Taux horaires	
Heures normales	25,79€
Heures de dimanche et jours fériés	43,85€
Heures de nuit (de 22h à 6h)	51,85€

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Associations – clubs sportifs

Point n°10 – Demande de subvention au Conseil Régional Grand Est pour les travaux de rénovation du court de tennis couvert

Rapporteur : Monsieur Antoine JUNG

Dans le cadre des travaux à venir sur le court de tennis couvert, il a été proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et de solliciter une subvention correspondant à 15% du montant des travaux auprès du Conseil Régional Grand Est dans le cadre de sa politique de soutien aux investissements sportifs.

Financement	Montant HT	Montant TTC
Conseil Régional GRAND EST	31 104,00	38 880,00
VILLE DE MONDELANGE	176 256,00	220 320,00
Total	207 360,00	259 200,00

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 23
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Urbanisme - Travaux

Point n°11 - Convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation de l'opération de requalification urbaine des rues Privée, Simon et de la Gare à Mondelange

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il a été proposé de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage avec le SIAVO pour la réalisation de l'opération de requalification urbaine des rues Privée, Simon et de la Gare à Mondelange.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 23
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Intercommunalité

Point n°12 – Motion relative à l'avenir du lycée Eiffel de Talange

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il a été proposé d'adopter la motion suivante :

« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** l'absence d'équilibre territorial dans l'octroi des spécialités d'enseignement entre les bassins de vie messin et thionvillois et le bassin de vie des Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle,
- **CONSTATE** la mise en danger de la section générale à court terme et de la pérennité du Lycée Eiffel de Talange à plus long terme,

- **AFFIRME** sa volonté de défendre un service public de l'enseignement de proximité efficace, équitable et non pénalisant pour les élèves de son territoire,
- **DEMANDE** à Madame la Rectrice de la Région Grand Est le renforcement des offres de spécialités pour notre bassin de vie et en particulier l'octroi des spécialité NSI et SVT au Lycée Eiffel de Talange dès la rentrée prochaine. »

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Secrétariat du Maire

Point n° 13 - Communication des décisions de Monsieur le Maire

- **Décision N°6/2019 – Affaire Mondelange-Weber**

Il s'agit de régler une note d'honoraire de 1 026 euros à Me LEVY du cabinet OLSZAK-LEVY, dans le cadre des formalités relatives à la fin du contentieux dans l'affaire Milano.

- **Décision N°7/2019 – portant avenant à la décision 22/2018 portant signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un court de tennis couvert à Mondelange**

Il a été passé un avenant au marché conclu avec le cabinet Architecture 3J :

	<i>Montant H.T.</i>	<i>TVA 20 %</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Montant initial du marché	30 000,00	6 000,00	36 000,00
Plus-value	+ 4 207,50	+ 841,50	+ 5 049,00
Nouveau montant du marché	34 207,50	6 841,50	41 409,00

Soit une plus-value représentant 14,04 % du montant du marché.

La séance a été levée à 18 H 40

Rémy SADOCCO
Maire